



## Suite a une offre par assurance

Par **gilles**, le **04/12/2011** à **16:55**

Bonjour,  
je voudrais savoir suite a une offre de l'assurance pour accident domestique je peux accepter cet offre puis demande l'augmentation de l'IPP car l'assurance par son expert me propose 40 pour cent mais mon médecin demande lui cinquante pour cent quel démarche je dois faire merci d'avance

Par **chaber**, le **06/12/2011** à **07:30**

bonjour

un médecin traitant n'est pas expert. De plus il fait connaître le contenu de votre contrat sur les IPP.

Il vous est possible de prendre un autre expert, à vos frais, pour contester éventuellement.